

Rapport annuel d'activité 2024



Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique



Pêcher • Protéger • Explorer



Sommaire

■ Missions et gouvernance

- 4 Missions
- 5 Gouvernance
- 7 Organigramme

■ La pêche en France en 2024

- 8 Chiffres et indicateurs clés
- 10 Grandes dates de l'année

■ Les partenaires de la FNP

- 12 Les partenaires de la pêche associative
- 13 Partenariat entre la FNP et la Gendarmerie nationale

■ La représentation de la FNP en 2024

- 14 Salons des maires : un rendez-vous incontournable
- 16 Urgence saumon : la FNP défend une action forte et coordonnée
- 17 Régulation du grand cormoran : une victoire pour le patrimoine piscicole

- 18 Pêche et condition animale : la FNP creuse la question !

- 20 Le rapprochement à la convention collective ÉCLAT
- 22 2024 : la dynamique se confirme pour la Fondation des pêcheurs

■ Les ressources

- 24 Les effectifs de pêcheurs en 2024
- 25 Ce que la carte de pêche finance
- 26 Bilan et compte de résultat 2024
- 27 L'aide financière de la FNP aux actions des SAPL en 2024

■ Promouvoir & développer

- 30 Pêche Attitude Junior
- 31 Junior Fishing Tour (JFT)
- 32 Hébergement Pêche
- 33 Développement des territoires

■ Communiquer

- 34 Le loisir pêche rayonne sur les médias digitaux !
- 35 Réseaux sociaux : une stratégie multicanale performante
- 36 1^{er} Festival National de la Pêche
- 36 Relations presse : accroître la portée de nos messages clés

■ Étudier, protéger & gérer

- 37 SI Pêche : une nouvelle version plus performante
- 38 Enquête sécheresse : des départements toujours en difficulté
- 38 Une stratégie nationale pour le suivi thermique des milieux aquatiques
- 39 Pêche des salmonidés migrateurs : vers un effondrement des captures

La pêche garde le cap et gagne en reconnaissance

En 2024, la pêche reste plus que jamais un loisir intergénérationnel et populaire, source de bien-être pour ses pratiquants. Elle offre des moments bénéfiques de déconnexion et met en valeur les richesses naturelles de nos territoires. Les Français ne s'y trompent pas et sont 86% à avoir une bonne ou très bonne image de la pêche de loisir*.

Pour autant, notre vigilance et notre mobilisation ne doivent pas faiblir face aux défis majeurs qui se multiplient, en particulier le détritotage préoccupant de la politique de l'eau, les interrogations légitimes sur les ambitions du gouvernement en matière d'écologie, ou encore les attaques contre l'Office français de la biodiversité.

Dans cette adversité, et pour consolider son cercle d'expertise et sa sphère d'influence, la FNPF s'est rapprochée de structures institutionnelles incontournables dans l'exercice de ses missions. Nous avons ainsi conventionné en 2024 avec le Commandement pour l'environnement et la santé (CESAN) de la Gendarmerie nationale et l'Association des maires de France (AMF). Cette dynamique se poursuivra en 2025 avec de nouvelles et prometteuses collaborations déjà en préparation.

2024 a également vu la 1^{re} participation de la FNPF au Salon des maires et des collectivités locales, marquant une nouvelle étape importante de l'institutionnalisation de la pêche.

Cette présence remarquée et ces partenariats témoignent de la belle reconnaissance dont le réseau associatif de pêche de loisir bénéficie auprès d'un large éventail d'acteurs – politiques, institutionnels, administratifs et économiques. Ces derniers valorisent pleinement notre contribution au développement territorial ainsi qu'à la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

*D'après l'enquête réalisée par l'Institut Harris Interactive pour la FNPF en septembre 2023.

Claude Roustan

*Président de la Fédération Nationale
de la Pêche en France et de la protection
du milieu aquatique (FNPF)*



Rapport d'activité publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France.

108/110, rue Saint-Maur Paris XI^e - France

Directeur de la publication : Claude Roustan

Rédacteur en chef : Hamid Oumoussa

Ont collaboré à ce numéro : Isabelle Lebel, Adrien Guiset, Carine Darcy, Kristel Bibang, Nadège Colombet, Aurore Crosnier, Cédric Dault, Véronique Daubigny, Jérôme Guillouët, Benoît Lefebvre, Louis Leroy-Warnier, Fabrice Magnaval, Jérémie Don, Marie Morvan, Farah Ligocki, Cécile Vieira.

Conception et réalisation : agencemcrea.fr - Crédit photos : L. Madelon, Agnès TRONCHE/FDAAPPMA15, Châtelus La Combe du Loup, FDAAPPMA63, iStock.

Imprimé en France sur un site Imprim'vert avec des encres végétales sur papier recyclé.

Avec le soutien de :





MISSIONS & GOUVERNANCE

Missions

La FNPF – Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français.

Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

La FNPF élabore régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part.

- **Assurer** la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national.
- **Contribuer** à la protection du patrimoine piscicole et en particulier des poissons grands migrateurs.
- **Établir** un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations.
- **Promouvoir et développer** le loisir pêche.
- **Gérer** la Cotisation pêche et milieux aquatiques (CPMA) et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.
- **Communiquer** sur les missions fondamentales du réseau associatif de la pêche de loisir.

Gouvernance

Le bureau



Président
Claude ROUSTAN
(04) Alpes de
Haute-Provence

Pour accomplir les missions d'intérêt général qui lui sont confiées, la FNPF s'appuie sur un conseil d'administration composé de 32 élus dont un bureau de 13 membres.

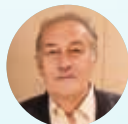
En mai 2022, Claude Roustan a été réélu en qualité de président de la FNPF pour un mandat de 5 ans.



1^{er} Vice-président
Jean-Paul DORON
(61) Orne



2^e Vice-président
Michel BALAY
(88) Vosges



3^e Vice-président
Patrick RUFFIE
(46) Lot



4^e Vice-président
**Maurice
LEBRANCHU**
(22) Côtes d'Armor



5^e Vice-président
Serge SAVINEAUX
(41) Loir-et-Cher



6^e Vice-président
Pascal SAILLIOT
(62) Pas-de-Calais



Secrétaire général
Bernard BRETON
(95) Val d'Oise



Secrétaire général adjoint
Louis FONTICELLI †
(83) Var



Trésorier général
Gérard GUILLAUD
(73) Savoie



Trésorier général adjoint
**Georges
GUYONNET**
(71) Saône-et-Loire



Membre
**David
FERNANDEZ**
(11) Aude



Membre
**Jean-Michel
RAVAILHE**
(24) Dordogne

Le conseil d'administration

- Gilles BARTHET (03)
- Bernard FANTI (05)
- Marc GEORGER (15)
- Mathieu LABROUSSE (16)
- Gilles BRICHET (17)
- Norbert DELPHIN (31)
- Daniel BOURDIE (33)
- Roland BRUNET (39)
- Roland CABANE (42)
- Bernard HAMON (44)
- Dominique TINSEAU (45)
- Michel REMOND (52)
- Frédéric FLORET (59)
- Jean-Luc CAZAUX (65)
- Jean-Claude ZWICKERT (68)
- Richard ALEXANDRE (70)
- Jean-Marc VAULEE (72)
- Serge GIBOULET (91)
- Olivier BOUCHET (PAEF)

Hommage à Louis Fonticelli

Disparu le 1^{er} novembre 2024 à l'âge de 75 ans, Louis Fonticelli, secrétaire général adjoint de la FNPF, fut un artisan majeur de la politique de développement du loisir pêche.

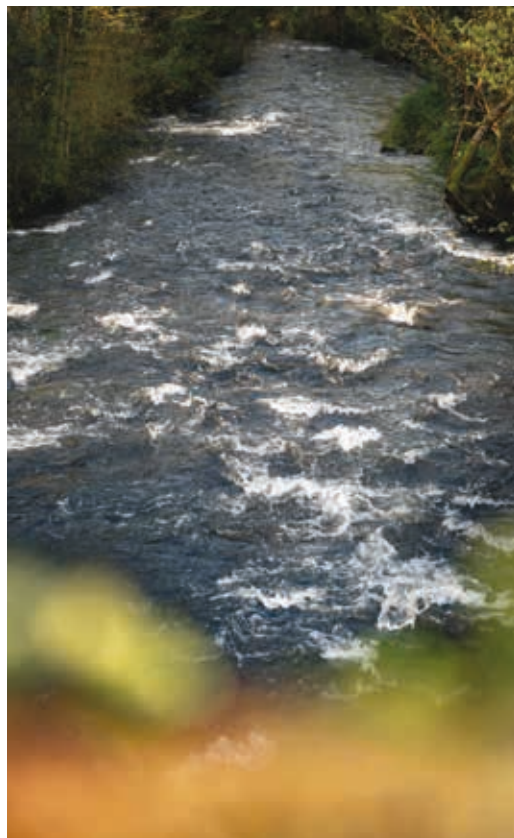
Passionné et talentueux, il était engagé depuis de nombreuses années dans la promotion de la pêche de loisir, avec une attention particulière pour les jeunes générations. On lui doit notamment la création des Ateliers Pêche Nature.

Il a marqué le monde de la pêche par son parcours exemplaire : au sein de l'AAPPMA La truite varoise du Verdon dans les années 1980, puis à la présidence de la Fédération du Var depuis 1995, jusqu'au conseil d'administration de la FNPF à partir de 2007, où il était secrétaire général adjoint et œuvrait dans les commissions Développement et Promotion-Communication.

Il manquera énormément à la pêche associative de loisir...

Les commissions permanentes, groupes de travail et missions de représentation extérieure

- Développement du loisir pêche
Maurice LEBRANCHU (22), *responsable*
- Législation - réglementation - statuts
Pascal SAILLIOT (62), *responsable*
- Finances
Gérard GUILLAUD (73), *responsable*
- Technique
Michel BALAY (88), *responsable*
- Eau - protection des milieux aquatiques et biodiversité (EPMAB)
Jean-Paul DORON (61), *responsable*
- Promotion - communication
Patrick RUFFIE (46), *responsable*
- Commission pêche professionnelle
Serge SAVINEAUX (41), *responsable*
- Mission Europe et affaires extérieures
Bernard BRETON (95), *responsable*
- Commission conciliation
- Commission spécialisée pêche amateurs
Olivier BOUCHET (président de la FNADAPAEF), *responsable*

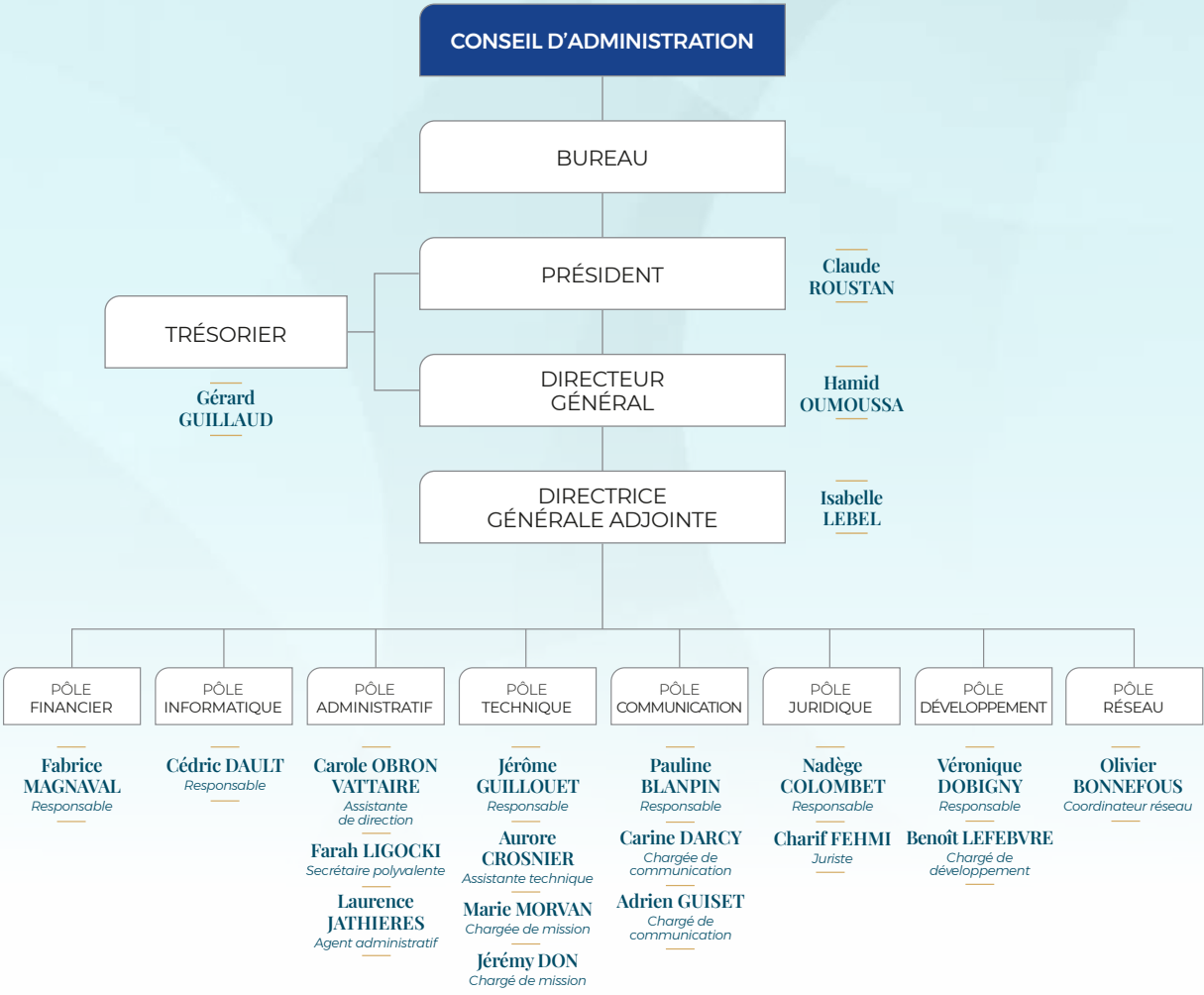


Représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

- La FNPF est dépositaire par la loi d'une mission **d'intérêt général en toute indépendance politique**. Pour l'honorer, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le **ministère de la Transition écologique**, ainsi que le groupe d'étude pêche à l'**Assemblée nationale** et au **Sénat**.
- En 2010, l'État a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en lui offrant deux sièges au **Conseil économique social et environnemental (CESE)** et en l'intégrant en 2016 au conseil d'administration de l'**Office français de la biodiversité (OFB)**.
- La FNPF dispose également de représentants au Conseil national de la transition écologique, au Comité national de l'eau, au Comité national biodiversité, au Comité de suivi «sécheresse», à la Fondation recherche et biodiversité, au Comité de la charte des salmonidés, à la Société française d'ichtyologie, à l'European Anglers Federation, au Conseil national de la montagne, au Comité national des activités physiques et sportives...

Organigramme 2024 de la FNPF

En 2024, 3 nouveaux salariés sont venus renforcer les effectifs du siège parisien, intégrant respectivement les pôles technique, communication et réseau. Cette consolidation des équipes permet de répondre encore plus efficacement aux enjeux majeurs et aux dossiers émergents.



Le Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL)
Président : Jean-Marie BARAS / Directrice : Cécile VIEIRA

La Fondation des pêcheurs
Président : François LE SAGER / Directeur : Louis LEROY-WARNIER

LA PÊCHE EN FRANCE EN 2024

1 393 920
pêcheurs

dont :

2 981
pêcheurs amateurs
aux engins et aux filets

361 530
jeunes de moins de 18 ans

105 392
femmes



620 000 km
de cours d'eau*

623 000 ha
de plans d'eau*

115
espèces de poissons
d'eau douce en métropole**

* en France métropolitaine et outre-mer
- source IGNF / BD CarTHAgE®

** source inventaire INPN

12 938 163 €

d'aide à l'emploi
alloués pour les structures

soit **371** postes



Une adhésion
100 %
en ligne

46 % commandes directes internautes

54 % commandes auprès des
dépositaires (revendeurs ou AAPPMA)

Indicateurs clés

L'impact économique de la pêche associative de loisir en France dépasse **2 MILLIARDS D'EUROS**

IMPACT INDIRECT

340 M€

ensemble des fournisseurs d'activité

IMPACT CATALYTIQUE

390 M€

activité économique liée aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte

IMPACT INDUIT

510 M€

impact lié aux salaires versés aux employés des activités directes et indirectes

IMPACT DIRECT

790 M€

matériel de pêche, nautisme, adhésions, aquaculture, pisciculture...

94



féderations départementales de pêche

12

associations régionales

6

unions de bassin

8

associations migrateurs

- MIGRADOUR : Migrateurs Adour
- MIGADO : Migrateurs Garonne Dordogne
- MIGAPI : Migrateurs Artois Picardie
- LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs
- BGM : Bretagne Grands Migrateurs
- SEINORMIGR : Seine-Normandie Migrateurs
- R2M : Rhin Meuse Migrateurs
- MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée



3 500

associations agréées de pêche



40 000

bénévoles

1 000

salariés

1

fondation

1

syndicat national

503

Ateliers Pêche Nature

77

départements dotés de véhicules d'animation

42

Maisons Pêche Nature

605

Parcours labellisés ou en cours de labellisation

556

Hébergements ayant reçu la qualification Pêche

25

Stations pêche

4 000

Gardes-pêche

Source : étude BIPE, 2014

GRANDES DATES *de l'année* 2024



17 janvier

Discussion avec le groupe d'étude «Chasse et Pêche» de l'Assemblée nationale

2 février

La FNPF partenaire de la Journée mondiale des zones humides

6 mars

Signature de la convention-cadre de partenariat avec le CESAN



9 mars

Ouverture en 1^{re} catégorie



4 avril

Échanges entre la FNPF et le groupe «Chasse et Pêche» au Sénat

Avril

Campagne FNPF d'appel au bénévolat



27 avril

Ouverture de la pêche du brochet

Mai à juillet

Campagne de communication nationale sur les médias digitaux





8 juillet

Le Conseil d'État invalide l'interdiction de réguler les cormorans

Septembre

Lancement des 1^{res} manches départementales du Junior Fishing Tour



19 novembre

Signature de la convention de partenariat entre la FNPF et l'AMF



19/21 novembre

1^{re} participation de la FNPF au Salon des maires



24 juin

Congrès FNPF

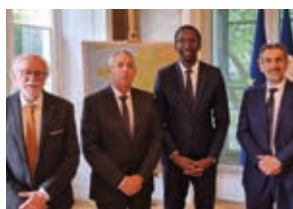


Décembre

Mise à disposition des SAPL du livret Pêche Attitude Junior

30 mai

Rencontre avec Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité



2 juin

Journée nationale de la Pêche





LES PARTENAIRES DE LA FNPF

Les partenaires de la pêche associative

Ministères

- | Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
- | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Opérateurs de l'État et des collectivités

- | Agences de l'eau
- | Office français de la biodiversité
- | Voies navigables de France
- | Parcs naturels régionaux
- | Établissement public Loire
- | Gendarmerie nationale
- | Association des maires de France

Recherche

- | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- | Muséum national d'histoire naturelle
- | Société française d'ichtyologie
- | Institut de recherche pour le développement
- | Club de la charte des salmonidés de repeuplement
- | North Atlantic Salmon Fund
- | Association santé poissons sauvages

Sports, tourisme, loisirs

- | Fédération française des pêches sportives
- | Syndicat des moniteurs guides de pêche français
- | Agence nationale pour les Chèques-Vacances
- | Centre national d'actions sociales
- | Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige
- | Fédération nationale des Gîtes de France
- | Clévacances France
- | Vacances ULVF
- | Fédération des campeurs, caravaniers et camping-caristes

Entreprises

- | CDC Biodiversité
- | EDF / SHEM et CNR dans le cadre des compensations hydroélectriques
- | ENEDIS / RTE

Entre la FNPF et la Gendarmerie nationale, un partenariat en faveur de la biodiversité

Le 6 mars 2024, la FNPF a signé une convention-cadre de partenariat avec le Commandement pour l'environnement et la santé de la Gendarmerie nationale (CESAN). Cette alliance repose sur les missions communes des deux organisations en matière de protection de la biodiversité aquatique et vise à renforcer leur efficacité dans ce domaine.



Le point de départ de ce rapprochement est un courrier par lequel la FNPF interpellait le ministre de l'Intérieur suite à l'annonce de la création de 3000 postes de « gendarmes verts ». Quelques mois plus tard, en janvier 2023, se tenait une première réunion entre la FNPF et le CESAN (alors nommé OCLAESP). D'emblée, les échanges ont permis d'identifier de multiples opportunités de partage et d'action, puis de lancer les premiers chantiers communs : mise à disposition d'un outil de contrôle des cartes de pêche (Vigipêche), formations mutuelles, désignation de référents, fluidification de l'information et organisation de contrôles en commun ; l'enjeu étant par la suite de décliner localement le partenariat afin d'en démultiplier la portée et l'efficacité.

Des « conventions-filles »

Les conventions reprennent les axes nationaux de coopération pour les adapter au niveau départemental, en y adjoignant l'organisation

d'opérations de surveillance conjointes. Un modèle de convention-fille a été mis à disposition pour être complété selon les particularités de terrain.

Au moins une trentaine d'entre elles sont d'ores et déjà en cours de signature sur tout le territoire, ce qui illustre l'intérêt partagé de ce rapprochement national et local.

Implications opérationnelles

Concrètement cette collaboration va générer des synergies entre les 4000 gardes-pêche et les 4000 gendarmes en charge des questions de sécurité environnementale et sanitaire présents sur l'ensemble du territoire. Les conséquences opérationnelles sont donc considérables, et sans nul doute de nature à conforter l'action des 1700 inspecteurs de l'environnement en matière de surveillance des cours d'eau.



LA REPRÉSENTATION DE LA FNPF EN 2024

Salon des maires : un rendez-vous incontournable pour renforcer les liens avec les acteurs territoriaux

Du 19 au 21 novembre 2024, la FNPF a participé pour la première fois au Salon des maires et des collectivités locales, au Parc des expositions de la porte de Versailles à Paris.

Positionnée au cœur du pôle « Environnement & cadre de vie » de l'événement, cette participation constitue une nouvelle étape dans le développement des relations institutionnelles de la Fédération Nationale.

Promouvoir les atouts du loisir pêche pour les territoires

Cette présence a permis de promouvoir le loisir pêche et les atouts considérables des structures associatives auprès des élus et décideurs publics, tant en termes d'attractivité territoriale et d'économie locale que de protection des milieux aquatiques et de leur biodiversité.

23 élus de la FNPF se sont mobilisés pour porter et partager des messages autour de thématiques clés :

- L'impact économique et touristique de la pêche de loisir sur les territoires.
- Les enjeux partagés de préservation de la biodiversité et la gestion de la ressource en eau.
- Les actions environnementales concrètes menées par les structures associatives pour la protection des milieux aquatiques.
- Le développement de partenariats durables pour mener des projets en faveur de l'environnement et de la pêche.

Des visites de 1^{er} plan

Le dispositif s'articulait autour d'un stand de 50 m², moderne et éco-conçu, bénéficiant d'un positionnement stratégique pour optimiser la visibilité de la FNPF et faciliter les rencontres avec les visiteurs.



L'attractivité du stand s'est confirmée par des visites de premier plan, notamment celle d'Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, venue échanger avec Claude Roustan. La présence de la ministre, ainsi que le passage de nombreux parlementaires, élus locaux et acteurs institutionnels, témoignent de la reconnaissance de la FNPF comme acteur incontournable des territoires.

Les retombées positives de cette première participation ouvrent des perspectives prometteuses pour une reconduction en 2025.



Convention AMF-FNPF : la pêche officialise son ancrage territorial !

Le 19 novembre 2024, à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, l'Association des maires de France (AMF) et la Fédération Nationale de la Pêche en France ont officialisé leur engagement mutuel. Les présidents David Lisnard et Claude Roustan ont signé une convention de partenariat visant à travailler en commun.

Ce partenariat de 3 ans marque le début d'une coopération qui s'appuie sur la complémentarité des expertises, à l'échelle nationale mais aussi au niveau local par la possibilité de mettre en place des conventions dans les départements.

C'est à cette échelle que pourront être partagées les préoccupations spécifiques et valorisées les expertises de tous dans les nombreux domaines potentiels de coopération : gestion de l'eau, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, éducation à l'environnement et au développement durable, promotion du loisir pêche, tourisme et développement local...

Urgence saumon : la FNPF défend une action nationale et coordonnée

En 2024, tous les indicateurs (pêche, stations de comptage, pêches expérimentales ciblées, comptages de frayères...) reflètent un état des stocks de saumon fortement dégradé. Dans certains départements, les très faibles niveaux de capture ont ainsi conduit, en cours de saison, à l'interdiction de le pêcher.



La FNPF a d'abord voulu dresser un état des lieux avec les associations migrateurs. Le bilan est sans équivoque : les populations de saumons sont en deçà de leur limite de conservation sur les bassins qu'elles fréquentent. En extrapolant les résultats de captures des dernières années, on arrive à des captures quasi-nulles dès 2025.

Parallèlement, les instances de bassin (COGEPOMI) ont commencé à définir les règles de la pêche pour 2025. Si ces règles s'orientent toutes vers l'interdiction de la pêche du saumon, les modalités peuvent être très différentes d'un bassin à l'autre. Certains interdisent les engins susceptibles de capturer les saumons de la mer à l'eau douce, garantissant de ne pas capturer de saumons qu'ils soient ou non ciblés. D'autres se contentent simplement d'interdire la capture du saumon, ce qui ne les protègent pas de captures accidentelles mortelles. Ces exemples illustrent le manque de cohérence notoire qui nuit à la gestion de l'espèce.

Réunies fin 2024, la FNPF et les fédérations de pêche concernées par la pêche des salmonidés

migrateurs ont ainsi défini plusieurs axes d'une action forte et cohérente en faveur du saumon :

- Les mesures de restriction de la pêche du saumon doivent concerner toutes les catégories de pêcheurs (amateurs, professionnels), dans tous les milieux (eau douce, estuaire et mer). Ces mesures doivent rester transitoires de manière à pouvoir reprendre une pêche adaptée dès que l'état des populations de saumon le permettra.
- Le saumon doit faire l'objet d'un plan national ambitieux.

À l'image des dispositifs existants pour l'esturgeon et l'apron, **un « Plan national saumon » constituerait une réponse à la demande d'une action forte et coordonnée.** Il permettrait de dépasser les cadres locaux de gestion actuels, qui ont montré leurs limites, pour favoriser une politique ambitieuse, cohérente et désormais urgente de restauration de cette espèce emblématique, symbole de la qualité des milieux aquatiques.

Ce plan serait piloté par le ministère, appuyé techniquement par l'OFB, les Agences de l'eau et impliquant les parties prenantes.

Régulation du grand cormoran : une victoire pour le patrimoine piscicole

En 2022, le gouvernement avait suspendu les tirs de « régulation » du grand cormoran en eaux libres, empêchant ainsi les préfets d'autoriser ces interventions pourtant destinées à protéger les peuplements piscicoles. Face à cette situation, la FNPF et son réseau ont alerté sur l'impact de la prédation exercée par cet oiseau sur les poissons.

Lors d'une entrevue avec Hervé Berville, alors secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité, la FNPF a réaffirmé avec force sa position sur ce dossier devenu particulièrement sensible depuis l'arrêt des tirs. Elle a souligné l'urgence de rétablir un équilibre en faveur des espèces piscicoles protégées ou en mauvais état de conservation. Grâce à une collaboration étroite entre la FNPF, le ministère, les élus et divers partenaires institutionnels, des avancées concrètes ont pu être obtenues.



Le Conseil d'État a en effet donné raison à la FNPF et à son réseau, estimant que les préfets avaient été privés à tort de leur pouvoir d'autoriser les dérogations nécessaires.

Plusieurs membres issus des structures associatives de la pêche de loisir ont donc été associés à l'élaboration du projet modificatif de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2010¹. Passé en Conseil national de la protection de la nature (CNP) puis soumis à la consultation du public, ce projet a fait l'objet de discussions techniques approfondies. La FNPF a veillé à préserver des critères d'autorisation de tirs cohérents avec les réalités locales en défendant une régulation adaptée aux enjeux piscicoles. Les résultats de l'étude nationale sur l'évaluation de l'impact du cormoran ont également nourri les échanges.

En poursuivant cette étude, la Fédération de pêche de l'Aude a obtenu de nouveaux résultats concluants en 2024. La population d'ombre commun, très impactée par la présence du cormoran sur certains secteurs, présente une structure plus fonctionnelle, mais connaît un recrutement en forte baisse, avec des densités d'adultes très faibles. Les tirs de régulation semblent avoir eu un effet bénéfique, permettant ainsi le retour de géniteurs disparus en leur absence. Par ailleurs, la forte diminution des effectifs d'ombre commun a entraîné un report de la prédation du cormoran vers la truite fario.

Ce dossier illustre la capacité du réseau associatif de la pêche de loisir à conjuguer expertise technique, action juridique et mobilisation collective pour défendre efficacement les milieux et la biodiversité aquatiques.

¹ Arrêté du 26 novembre 2010 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*)

Pêche et condition animale : la FNPF creuse la question !

Depuis maintenant plusieurs années, la pêche de loisir est la cible d'actions hostiles de la part d'associations diverses (L214, PAZ, One Voice, PETA...), qui l'accusent de pratiques non respectueuses envers les poissons et contestent les études et travaux des SAPL concourant pourtant à la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Essentiellement menée au niveau local (manifestations, affichages, interdiction de certaines pratiques, réduction des baux de pêche ou encore fermeture de structures pédagogiques), cette campagne de dénigrement cherche également écho au niveau national (messages dans les médias, propositions de textes législatifs) mais n'a, à ce jour, pas obtenu gain de cause.

Pour autant, consciente des conséquences déjà concrètes dans certains départements, du risque de multiplication de ces actions et de l'inquiétude d'une partie du réseau, **la FNPF a constitué en avril 2024 un groupe de travail**, composé de salariés et d'élus des SAPL et de partenaires extérieurs, spécifiquement dédié à la problématique et à la défense de la pêche de loisir contre les attaques du mouvement antispéciste.

Les objectifs sont notamment de comprendre les racines, les objectifs et les méthodes de ce mouvement, d'élaborer des éléments de langage unifiés et partagés pour les différentes strates du réseau et de bâtir une stratégie nationale auprès de différentes cibles touchées de près ou de loin par la problématique et en particulier auprès des parlementaires potentiellement sollicités pour légiférer à l'encontre de l'une ou l'autre de nos pratiques.

Réuni à 4 reprises depuis sa création, le GT a tout d'abord collecté toute l'information utile pour s'emparer pleinement de la problématique et en débattre objectivement. Sur ces bases, il a par ailleurs souhaité disposer d'un document cadre de compréhension de l'idéologie antispéciste, ses enjeux, son organisation et ses moyens d'actions mais aussi de réflexions argumentaires et références bibliographiques utiles. Sur décision du conseil d'administration de la FNPF du 3 décembre 2024, un extrait



synthétique de ce document a été envoyé au réseau fin 2024, constituant ainsi la première pierre d'une doctrine interne sur le sujet.

Outre une indispensable veille technique et réglementaire locale, nationale et européenne, les travaux du GT se poursuivront en 2025 pour étudier la diffusion, l'adaptation aux différentes cibles et la vulgarisation dudit document, pour en démultiplier la portée et la résonance et continuer à faire du loisir pêche un des loisirs préférés des Français.

En l'absence de consensus scientifique sur la souffrance des poissons, la FNPF rappelle les vertus de la pêche ainsi que l'engagement et les actions du réseau en faveur des milieux aquatiques et des poissons.

*“La pêche est un miroir
de notre rapport à la
nature et un thermomètre
de l'état de nos cours d'eau
et de leur biodiversité.”*



Le rapprochement à la convention collective ÉCLAT : le compte-à-rebours a commencé !

Après des années de concertation, la fusion des branches Familles rurales, Éclat et Pêche de loisir est désormais une réalité. Un rapprochement historique qui engage plus de 15 000 employeurs dans une dynamique de convergence sociale et territoriale. Les structures associatives de la pêche entrent dans une phase de transition décisive vers la convention collective nationale (CCN) ÉCLAT.



Les partenaires sociaux des branches professionnelles Familles rurales, Éclat et Pêche de loisir et de Protection du milieu aquatique ont signé, le 9 février 2023 et à la majorité, un accord de fusion de leurs champs d'application professionnel et territorial.

Le Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL), ainsi que le syndicat Hexopée et le mouvement Familles rurales, organisations professionnelles d'employeurs représentatives dans ces 3 champs fusionnés, se félicitent de cette avancée historique.

De nombreuses convergences désormais rassemblées

Au-delà de l'impulsion donnée par le gouvernement en matière de restructuration des branches professionnelles, cette décision est motivée par de nombreuses convergences existantes entre les 3 branches : **le partage de valeurs communes spécifiques à la vie associative, des proximités fortes en matière d'activités et de métiers et une démarche commune d'ancrage et d'attractivité des territoires.**

Elle est ainsi l'aboutissement d'une volonté commune de doter les structures associatives concernées d'une branche forte qui défend ses spécificités. Une branche représentant désormais plus de 15 000 employeurs et 150 000 salariés en emploi principal et œuvrant pour l'intérêt social et général notamment en matière d'éducation populaire et de protection de la nature et de l'environnement.

Quel impact pour les structures associatives de la pêche de loisir ?

L'ensemble des structures associatives de pêche de loisir, exerçant des activités de gestion et de développement de la pêche de loisir continentale, de connaissance et de protection de la biodiversité aquatique, intègrent dorénavant le périmètre du champ d'application professionnel et territorial de la CCN ÉCLAT (avenant n°206 du 20 novembre 2024 de la convention collective nationale ÉCLAT (IDCC 1518), relatif au champ d'application professionnel).

« Le champ d'application professionnel figurant dans l'accord de fusion a donné lieu à des réserves et exclusions de la part du ministère du Travail. Il a fallu en conséquence que nous décrivions précisément l'activité principale des structures associatives de pêche de loisir. Et de ce fait, certaines structures associatives, qui



n'étaient pas - jusqu'à présent - précisément visées dans le champ d'application de la convention collective « Pêche de loisir et protection du milieu aquatique » se voient désormais intégrées dans le champ d'application de la CCN ÉCLAT issu de la fusion. C'est par exemple le cas des AAPPMA qui emploient du personnel », indique Jean-Marie Baras, président du SNSAPL.



Un délai de 5 années pour harmoniser l'ensemble du tissu conventionnel applicable

L'accord de fusion est entré en vigueur le 7 août 2024, au lendemain de la parution au J.O. de l'arrêté de l'extension. À compter de cette date, les partenaires sociaux disposent d'un délai de 5 ans pour harmoniser les dispositions conventionnelles.

Après avoir dressé une feuille de route des thématiques à négocier en priorité, les partenaires sociaux ont très rapidement mis en place un nouveau cadre de dialogue social pour négocier et conclure ces nouvelles dispositions, et ce, via la mise en place d'une Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI).

Depuis lors, plusieurs thématiques ont été ouvertes à la négociation, entre autres le droit syndical national et le paritarisme, la formation professionnelle, la durée du travail. Seules celles relatives au droit syndical national et au paritarisme ont permis, pour l'heure, d'aboutir à la signature d'un accord d'harmonisation.

Jean-Marie Baras se veut néanmoins rassurant : *« Il est normal que ces négociations prennent du temps. Chaque branche fusionnée avait jusque-là ses propres pratiques, adaptées à ses propres spécificités. Désormais, nous ne négocions plus chacun dans notre coin. Nous devons prendre en compte l'ensemble des pratiques et des enjeux qui se présentent pour l'ensemble des secteurs. C'est d'ailleurs ce qui nous permet de trouver des compromis, en vue d'aboutir à un texte équilibré tant pour les employeurs que pour les salariés concernés. »*

Dans l'attente, la CCN de la pêche de loisir continue de s'appliquer

La signature de l'accord collectif interbranches de fusion des champs d'application ne présente pas de conséquences immédiates pour les employeurs et les salariés de la branche. En effet, sous réserve de la conclusion d'accords d'harmonisation, et ce, pendant le délai maximal de 5 ans prévu par la Loi, les dispositions de la convention collective nationale des structures associatives de pêche de loisir continuent de s'appliquer dans leur champ d'origine, sans que le principe d'égalité de traitement ne puisse être invoqué.

À l'issue des 5 ans (soit au 7 août 2029), seule la CCN ÉCLAT s'appliquera aux structures concernées, sauf accord d'harmonisation spécifique.

2024 : la dynamique se confirme pour la Fondation des pêcheurs

Au cours de l'année écoulée, la Fondation a consolidé son assise territoriale et s'est donné les moyens de mieux valoriser son action.



En 2024, 5 nouveaux sites (contre 3 en 2023) s'ajoutent à la liste des propriétés de la Fondation :

1. **La Hem au Moulin de Leulenne**, à Tournehem-sur-la-Hem (Pas-de-Calais), avec la participation de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la FDAAPPMA 62.
2. **Le ruisseau de Chaubasse**, à Pradiers (Cantal), avec la participation du Fonds vert et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
3. **La Vienne à l'ancien moulin de l'Artigue**, à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne).
4. **Les étangs de La Faye aux Moines**, à Chavanat (Creuse), avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
5. **L'ancienne marbrerie de Molinges**, à Molinges (Jura), avec la participation financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de la FDAAPPMA 39 et de l'AAPPMA la Biennoise.

Ce « cru » augmente de 30 hectares et de 1,5 km de linéaire de berges de cours d'eau le patrimoine de la Fondation. Il voit se nouer le **1^{er} partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**. La participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'acquisition de l'ancienne marbrerie de Molinges mérite également d'être relevée, car les Régions qui soutiennent la maîtrise foncière à des fins conservatoires ou de restauration écologique sont, malheureusement, bien peu nombreuses (la Fondation a déjà bénéficié de soutiens de la Région Occitanie). De façon générale, **la Fondation maintient un haut niveau de soutien public**. Ceci témoigne de la volonté qui l'anime d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques de préservation de la biodiversité.

L'acquisition de Molinges lui permet de s'implanter dans la frange orientale du territoire métropolitain. Autre fait géographique notable,

la Fondation a considérablement renforcé sa présence dans le Massif central, passant d'un site unique en début d'année à 4 en décembre.

L'année 2024 est également marquée par le **recrutement d'une chargée de communication en alternance pour un an**. Après avoir pris ses fonctions en septembre, elle a notamment lancé avec succès les réseaux sociaux de la Fondation (Facebook, Instagram et LinkedIn). Prochain objectif : la mise à jour du site internet.



Vue aérienne du seuil de l'ancienne marbrerie de Molinges

Les 18 sites de la Fondation des pêcheurs fin 2024



Le ruisseau de Chaubasse



LES RESSOURCES



1 393 920
**Nombre de
cotisations pêche
milieux aquatiques 2024**

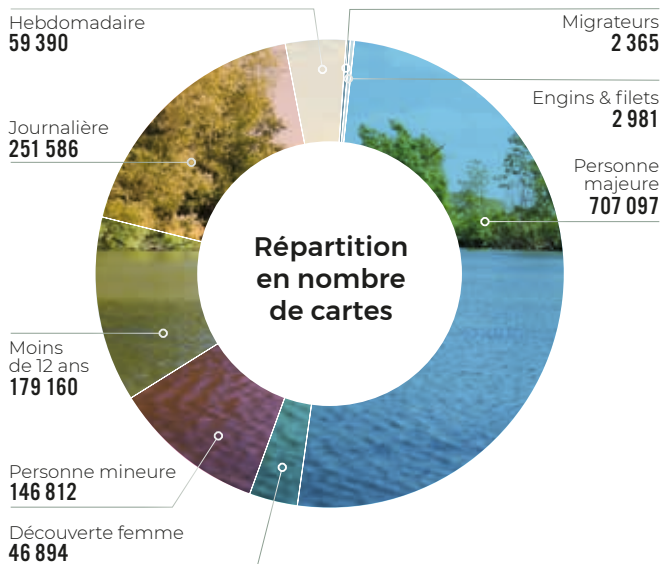
Après une légère stabilisation en 2023, l'érosion des cartes de pêche reprend en 2024 avec une baisse de 4,5% tous produits confondus (soit environ 65 000 cartes de moins) et de 3,6% pour les cartes «personne majeure» et interfédérales (27 000 cartes).

Sans revenir sur les causes potentielles ou déjà identifiées de ce recul des effectifs, il semble que les conditions météorologiques aient été particulièrement impactantes (2024 figure parmi les 10 années les plus pluvieuses depuis 1959 !).

Certes en baisse, la carte «personne majeure» reste toutefois le produit phare. Elle rassemble plus de 700 000 pêcheurs, soit 50% des cartes, témoignant ainsi de la solidité de notre communauté.

Les cartes destinées aux jeunes n'échappent pas à la tendance générale (respectivement -5% et -5,6% pour les cartes «personne mineure» et «découverte -12 ans»). Les moins de 18 ans continuent néanmoins de représenter le quart de nos adhérents en 2024 !

La carte «découverte femme» a enregistré la baisse la plus notable (-11,6%, soit environ 6 000 cartes).



Cependant, la proportion de femmes demeure relativement stable, passant de 7,8% en 2023 à 7,6% en 2024.

Embellie 2024 : le succès de la carte majeure offre d'automne (près de 15 000 placements, soit +6,3%) qui démontre qu'elle répond aux attentes de certains pêcheurs plus disponibles et/ou disposés à pratiquer en fin d'année en profitant d'un tarif avantageux. De même, la carte hebdomadaire s'est distinguée avec un recul limité à 1,8% qui confirme l'attrait de cette formule auprès des pêcheurs occasionnels.

Ce que la carte de pêche *finance*



Répartition des cotisations de la carte de pêche

*Carte
de
pêche*



CPMA

Cotisation
pêche milieux
aquatiques

FNPF

Cotisations statutaires

*Fédérations
départementales*

*Associations
agrées de pêche*

RMA

Redevance
pour la
protection
du milieu
aquatique

*Agences
de l'eau*

N.B. : pour les cartes de pêche interfédérales, une cotisation supplémentaire est prélevée au profit des groupements réciprocaires (CHI/EHGO/URNE).

Cotisation pêche milieux aquatiques (CPMA)

Grandes lignes
de la répartition
budgétaire
de la FNPF*

25 M€

12,9 M€

d'aide à l'emploi
dans les fédérations
départementales

371 postes aidés
au sein de 94 fédérations

5,4 M€

d'aide aux fédérations
départementales et aux
associations migrants

pour la réalisation d'actions sur
les milieux, la biodiversité et
le développement du loisir pêche

5,3 M€

pour missions nationales :

- Communication nationale
- Gestion des cartes de pêche (CPMA et site cartedepeche.fr)
- Représentation nationale
- Coordination et soutien des structures
- Fondation des pêcheurs...

0,8 M€

d'aide à la structuration
des unions de bassin et
des associations régionales

0,6 M€

d'aide à la structuration
des associations migrants

* Apparaissent sur ce
schéma uniquement
les grandes masses
budgétaires

Bilan et compte de résultat 2024

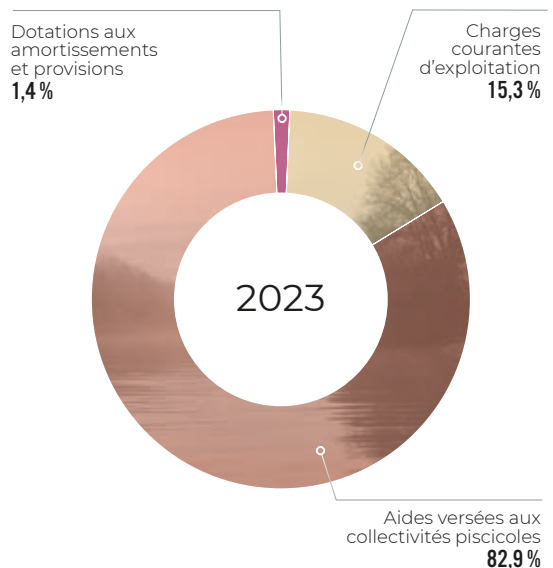
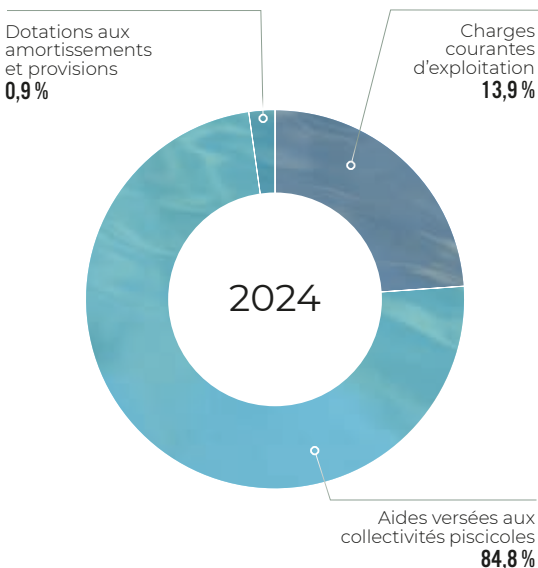
Bilan (en milliers d'euros)

Actif	2024	2023	Passif	2024	2023
Actif immobilisé	9 701	9 853	Capitaux propres	20 919	18 629
Actif circulant	36 299	33 107	Provisions pour risques et charges	356	327
			Dettes	24 725	24 004
Total général	46 000	42 960	Total général	46 000	42 960

Compte de résultat (en milliers d'euros)

Charges	2024	2023	Produits	2024	2023
Charges courantes d'exploitation	3 516	3 776	CPMA	25 051	23 280
Aides versées aux collectivités piscicoles	21 481	20 513	Subventions reçues	308	181
Charges financières	8	27	Produits liés aux coll. piscicoles	1 288	1 413
Charges exceptionnelles	-	-	Autres produits	3	4
Dotations aux amortissements et provisions	238	359	Produits financiers	883	714
Impôts sur les bénéfices	77	60	Reprises sur provisions	78	74
Excédent	2 291	931	Insuffisance	-	-
Total général	27 611	25 666	Total général	27 611	25 666

Répartition des charges



L'aide financière de la FNPF aux actions des SAPL en 2024

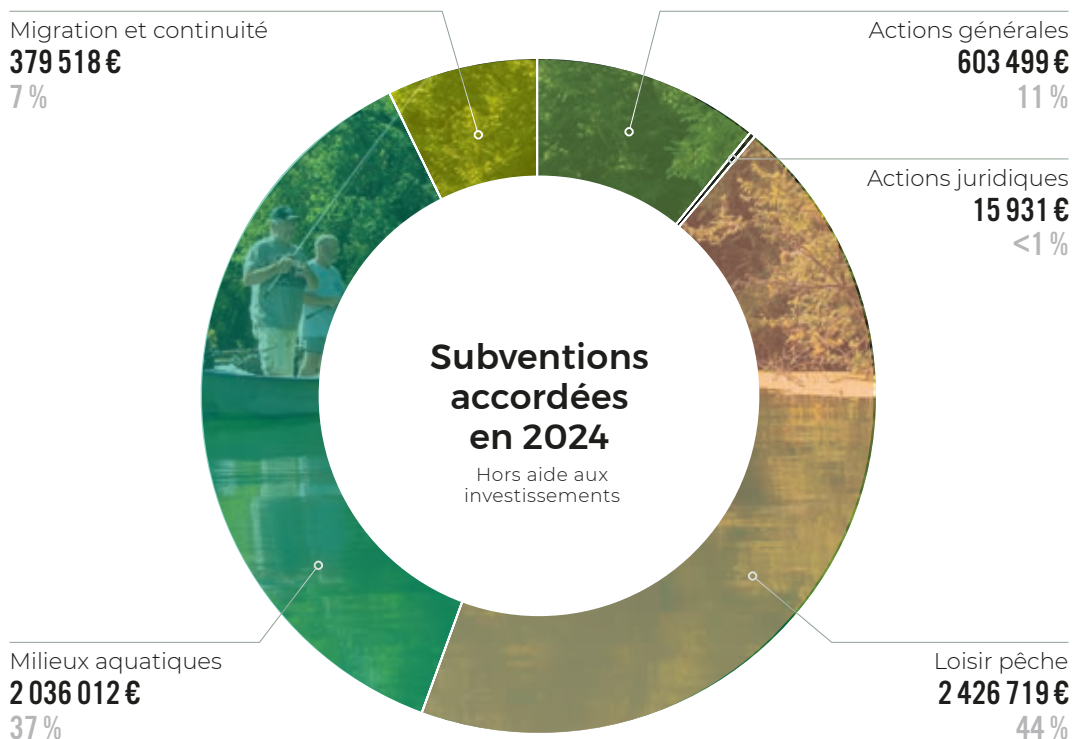
1 306 demandes de subvention actions ont été reçues et traitées par la FNPF en 2024.
Cela représente une hausse de 21 % par rapport à 2023,
en raison notamment de la création d'une nouvelle ligne de financement
pour la mise en place des rencontres départementales et régionales du Junior Fishing Tour.

1265 aides ont été accordées pour un montant total de 5 461 679 €, soit 105 % du budget alloué. Ce dépassement, validé par le conseil d'administration, reflète le dynamisme des structures de la pêche de loisir, et l'engagement financier de la FNPF à leurs côtés.

En termes de répartition, on observe la croissance de l'axe promotion du loisir par rapport aux années précédentes : les projets relatifs au développement du loisir pêche représentent en effet 44 % du budget global, soit 270 000 € de plus que l'année dernière. Les projets consacrés aux milieux et aux espèces aquatiques ont

quant à eux représenté 44 % du budget global (contre 49 % en 2023), dont 7 % plus spécifiquement consacrés aux projets de restauration de la continuité piscicole, pour un montant sensiblement identique à celui de 2023. Le montant complémentaire (12 %) correspond aux actions d'ordre général (acquisitions, formation des élus, documents de planification) et aux actions juridiques.

5 461 679 €
en soutien aux SAPL



Milieux et espèces

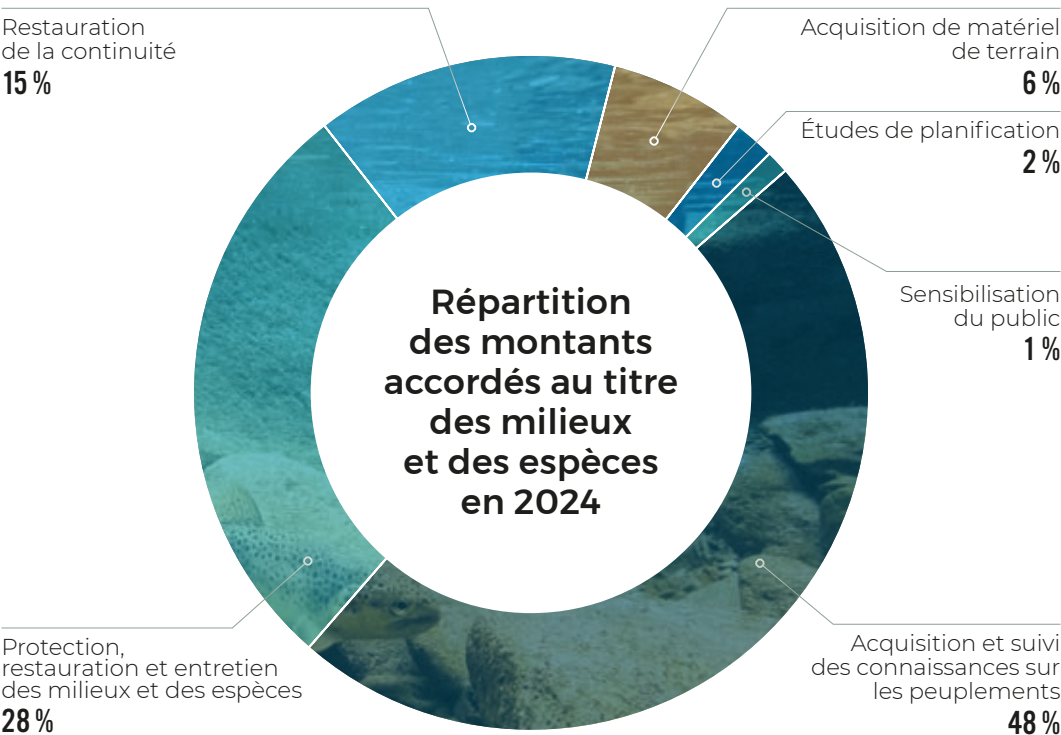
Un montant de 2415531€ a été consacré aux actions liées aux milieux aquatiques et aux espèces piscicoles, soit 2 % de moins qu'en 2023. Comme en 2023, les projets liés à la connaissance des espèces et de leurs milieux représentent la part la plus importante (48%), ce qui traduit le besoin pour les fédérations départementales d'avoir une vision précise des peuplements en place afin d'ajuster la gestion piscicole, de connaître l'effet des actions réalisées ou de mener des suivis récurrents.

Viennent ensuite les actions de protection, de restauration et d'entretien des milieux (28%), qui constituent un axe central des missions des fédérations de pêche, mais qui font souvent l'objet d'importants financements extérieurs (en particulier des agences de l'eau grâce à l'accord-cadre national).

Les travaux de restauration de la continuité occupent toujours une part importante (15%). L'acquisition de matériel de terrain représente 6 % du montant restant, le solde se répartissant entre les études de planification (2 %) et les projets de sensibilisation du public (1%).

499
dossiers subventionnés

2 415 531 €
accordés



Développement du loisir pêche

Les actions liées au Développement du loisir pêche (DLP) continuent de progresser en 2024 avec 2 426 719 € accordés pour 698 dossiers contre 2 150 000 € pour 515 dossiers en 2023.

Cette forte progression (+15 % du montant global et +35 % de dossiers accordés) est en grande partie liée au lancement, en partenariat avec la FFPS, du Junior Fishing Tour. En effet, la FNPF a accompagné de manière très significative l'organisation des manches départementales et des finales régionales dans le réseau avec des aides hors-plafonds annuels (82 dossiers accordés pour 277 000 €).

Le montant de l'aide aux plans développement (SDDL) et aux études halieutiques a doublé en 2024, passant à 101 592 €. Ceci s'explique notamment par une part croissante liée à la réalisation et à la réactualisation des SDDL (4 dossiers pour 65 000 € en 2024 contre 2 pour 25 000 € en 2023) et aux études sur le poids socio-économique de la pêche de loisir dont le montant alloué est passé de 13 975 € à 98 835 € (13 dossiers en 2024 contre 4 en 2023).

Malgré une diminution de 14 % des sommes accordées, la création de parcours halieutiques reste un poste important des subventions

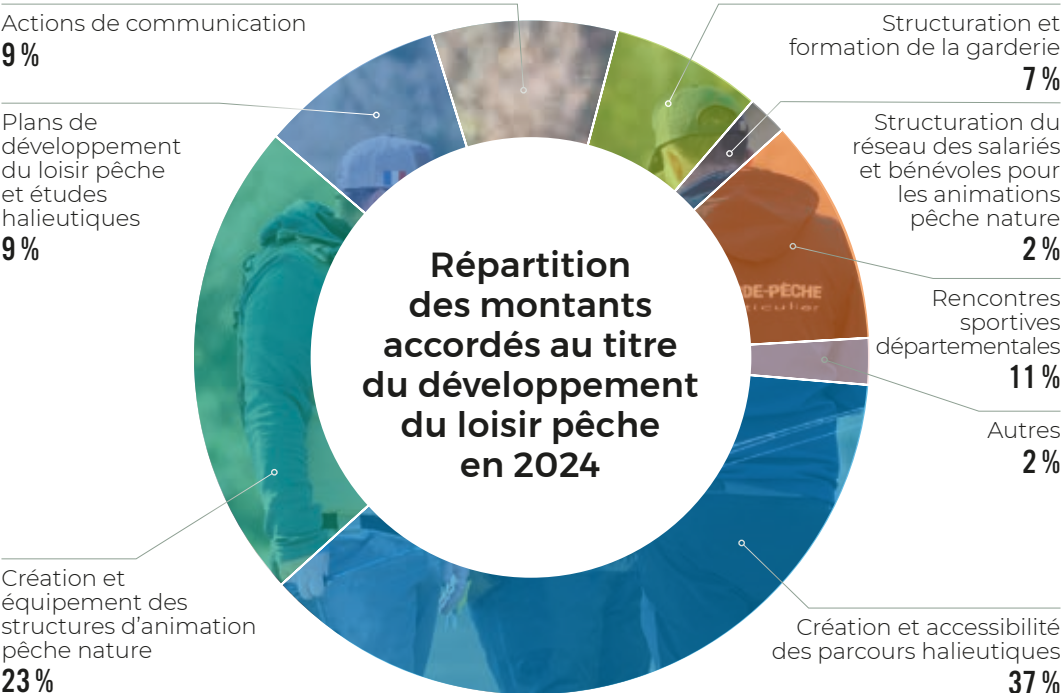
FNPF en faveur du développement (37 %). 39 % de ces aides concernent les parcours labellisés, dont le nombre de dossiers a augmenté de 10 % depuis l'an passé mais le montant total est en revanche passé de 517 717 € en 2023 à 346 993 € en 2024 (-33 %).

Les aides relatives à la création et l'équipement des structures d'Animation Pêche Nature (structures fédérales et APN) ou à la structuration de la garderie (équipement et formation) ne connaissent pas d'évolutions majeures sur 2024 avec respectivement +5 % et +6 % des montants accordés par rapport à 2023.

Enfin, le nombre de dossiers accordés pour les actions de communication a connu une progression de 10 % sur 2024 (107 dossiers) pour un montant global accordé en hausse de 14 % par rapport à l'an passé (229 164 €).

698
dossiers subventionnés

2 426 719 €
accordés



PROMOUVOIR & DÉVELOPPER

Pêche Attitude Junior : Un nouvel outil pédagogique pour initier les jeunes à la pêche

La FNPf, en collaboration avec le magazine *La Pêche et les poissons*,
a élaboré un livret de découverte destiné aux jeunes de 8 à 14 ans,
enrichissant ainsi l'offre pédagogique des SAPL.

À la fois ludique et instructif, *Pêche Attitude Junior* propose sur une trentaine de pages un contenu varié et accessible. Les lecteurs y trouveront des présentations détaillées des techniques de pêche, des informations sur les milieux aquatiques et le réseau associatif, ainsi que des jeux et bandes-dessinées. Ce guide vient compléter *L'album du petit pêcheur*, qui s'adresse quant à lui aux enfants de 5 à 8 ans.

Conçu pour s'adapter aussi bien aux débutants qu'aux jeunes pêcheurs plus expérimentés, c'est une véritable mine d'informations illustrée par des photographies de qualité et des schémas attrayants.

Ce livret, dont chaque fédération départementale a reçu 500 exemplaires gratuits, est disponible sur Distrib'Pêche à prix coûtant.



Un cadeau idéal à remettre lors des APN, à l'issue de stages ou d'initiations, et lors de tout événement dédié à la promotion de la pêche de loisir auprès du jeune public !

Junior Fishing Tour (JFT) : un nouveau format de rencontres pour les jeunes

**Annoncé lors des Assises Nationales
du Loisir Pêche en novembre 2023,
le Junior Fishing Tour a débuté
en septembre 2024. Retour sur le fruit
d'une collaboration étroite entre les SAPL,
la FFPS et le GIFAP.**

Destinée à établir une passerelle entre la pêche de loisir et celle de compétition, cette opération d'envergure nationale propose aux jeunes pêcheurs des formats de rencontres répondant à leurs attentes et vient compléter l'approche des APN autour de deux circuits : le JFT Coup et le JFT Leurres.

Organisé en manches départementales puis finales régionales et enfin nationales, le JFT constitue autant d'événements conviviaux qui permettent aux participants de rencontrer d'autres jeunes passionnés tout en se faisant une première expérience de la pêche sportive.

Cette montée progressive dans l'univers de la compétition constitue une motivation unique et réelle et donne l'opportunité de devenir champion ou championne de France dans les différentes catégories d'âges.

Les objectifs induits de ce projet sont nombreux :

- Maintenir les adolescents dans la pratique de la pêche.
- Relancer la compétition pêche chez les jeunes et trouver les talents de demain.
- Faire connaître nos réseaux associatifs respectifs à ces jeunes et trouver peut-être parmi eux de futurs bénévoles.

La FNPf et ses partenaires se sont pleinement mobilisés pour offrir aux SAPL un projet « clés en main », en mettant à disposition un cadre organisationnel complet : matériel, supports de communication et accompagnement financier exceptionnel.



Les premières manches départementales organisées en 2024 ont déjà donné lieu à de beaux rendez-vous et des sourires inoubliables aussi bien chez les participants que chez les parents et les organisateurs, créant ainsi une cohésion nouvelle autour de l'événement. Prochaine étape : les finales régionales au printemps 2025 !

Les JFT en chiffres



73 % des fédérations
sont engagées dans le JFT 2024.

52% des fédérations départementales
participent au JFT Coup
et 68% au JFT Leurres

105 manches
départementales
JFT Coup

152 manches
départementales
JFT Leurres

1 300 participants
en décembre 2024

«Hébergement Pêche» : une marque, une qualification, des engagements

La qualification « Hébergement Pêche » est un gage de confiance
et un atout majeur dans le choix du lieu de séjour
pour les pêcheurs et leurs accompagnants.



Depuis 2010, la FNPf a défini une stratégie nationale de développement du loisir pêche et affiché sa volonté de construire de véritables réseaux en structurant une offre de produits «loisir pêche» articulée autour de 3 axes : communication et promotion ; valorisation de sites et conditions de pratique ; offre d'hébergements à destination des pêcheurs.

Ainsi, la FNPf a créé la qualification
« Hébergement Pêche » et déposé cette
marque et son logo en janvier 2012.

Basée sur le volontariat, cette qualification renouvelable tous les 5 ans est accessible à tout propriétaire ou gérant d'hébergement qui en fait la demande et laissée à l'initiative des présidents des fédérations départementales de pêche qui s'engagent à respecter et à faire respecter la charte de qualité afférente.

La qualification est une attestation de conformité permettant de garantir l'aptitude des hébergeurs ouverts à la location touristique

à répondre à des critères d'éligibilité par des prestations spécifiques de qualité.

Outil de distinction, sa fonction première est d'attester du niveau de fiabilité des services offerts en réponse à des besoins et exigences précis : ambiance et accueil personnalisés, services dédiés, équipements adaptés, proximité de sites de pêche d'intérêt naturel et halieutique et d'autres loisirs sportifs, culturels ou de pleine nature.

Depuis mai 2024 cette labellisation, jusqu'à présent intégralement prise en charge financièrement par les fédérations départementales, est soumise à cotisation annuelle (de 30 à 100 euros selon les régions). Les hébergeurs désireux de s'investir dans la démarche participent désormais aux frais occasionnés : audits de qualification et visites de suivi, accompagnement, promotion et valorisation du label, animation du réseau des qualifiés...

La qualification d'un hébergement pêche apporte en retour de nombreux bénéfices :

- De confiance et de fidélisation de clients satisfaits qui reviendront dans ces hébergements si leur expérience, adaptée à leur activité, a été concluante.
- De garantie et de crédibilité, de reconnaissance et de notoriété, d'évocations positives et de recommandation auprès de nos partenaires tourisme.
- D'attractivité et de promotion des territoires, de soutien au développement économique local par la valorisation de la diversité des offres et sites de pêche.

Développement des territoires

Les parcours de pêche labellisés
poursuivent
leur excellente dynamique

605

parcours labellisés
ou en cours
de labellisation



6 %



41 %



53 %



Les hébergements Pêche,
des logements de qualité
pour des séjours réussis



556 hébergements
Pêche qualifiés

GÎTES

64 %

CHAMBRES
D'HÔTES

11 %

HÔTELS

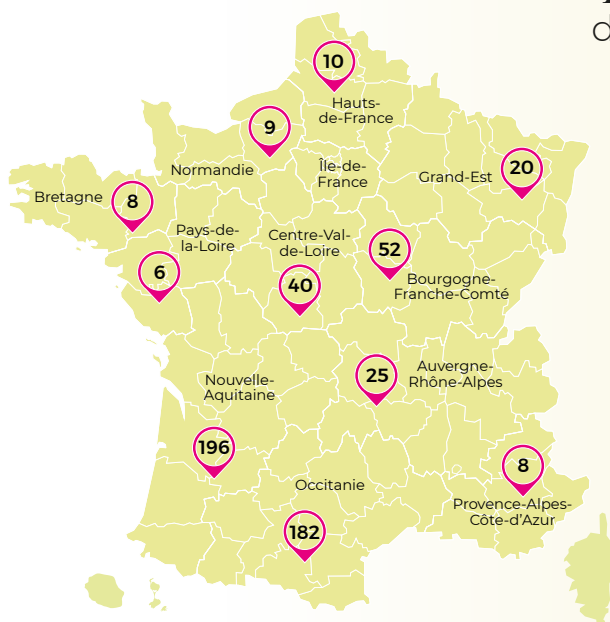
4 %

VILLAGES
VACANCES

4 %

CAMPINGS

17 %



COMMUNIQUER

Le loisir pêche rayonne sur *les médias digitaux !*

La FNPF a déployé en mai 2024 une ambitieuse campagne de communication nationale sur les médias digitaux, s'étendant sur 2 mois et demi, avec une double stratégie ciblée.

D'une part, améliorer la notoriété de la pêche de loisir sur le cœur de cible historique - les hommes de 40 à 65 ans en quête d'une activité ressourçante ou procurant des sensations. D'autre part, séduire une audience familiale en s'adressant aux parents d'enfants de 8 à 14 ans, valorisant la pêche comme un loisir déconnecté idéal pour les jeunes.

Pour maximiser l'impact, la campagne s'est articulée autour de trois leviers complémentaires. L'**habillage de sites web** a ciblé non seulement la presse nationale (*Le Figaro*, *Le Monde*, *BFM TV...*) et régionale (*Ouest France*, *Sud Ouest*, *La Voix du Nord...*), mais aussi des plateformes liées aux centres d'intérêt connexes (sport, culture) et à la parentalité. En parallèle, des **publicités vidéo et statiques** ont été diffusées sur Facebook et Instagram auprès de profils correspondant précisément aux cibles identifiées. Enfin, une **stratégie de référencement payant** a été mise en œuvre via la sponsoring de mots-clés sur Google.

Le dispositif a permis à cartedepeche.fr d'enregistrer une augmentation spectaculaire de 74 % de sa fréquentation sur la période par rapport à 2023.

La campagne en chiffres

3,5 millions
d'individus uniques touchés

26 millions d'impressions

534 000 vidéos vues

196 000 clics générés

112 000 visites sur cartedepeche.fr

Au-delà des résultats chiffrés, la campagne s'inscrit dans une démarche visant à renforcer durablement la notoriété et l'image positive de la pêche de loisir auprès du grand public.

Réseaux sociaux : une stratégie multicanale performante

En 2024, la FNPF a consolidé sa stratégie de communication digitale avec d'excellents résultats sur l'ensemble de ses plateformes sociales.

Facebook demeure le pilier de cette présence en ligne avec 45 000 abonnés. La portée de certaines publications a été exceptionnelle, dépassant parfois largement le cadre de notre audience avec des posts atteignant plus de 200 000 personnes (notamment grâce aux 3 vidéos promotionnelles du Junior Fishing Tour ou l'actualité concernant le grand cormoran).

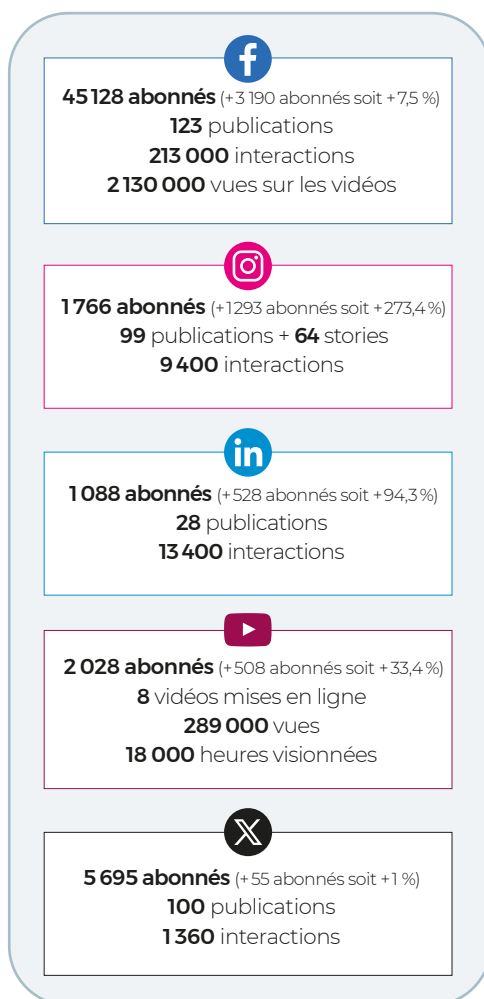
Le compte Instagram, lancé mi-2023, a connu pour sa première année complète une progression spectaculaire en passant de 500 à près de 1800 abonnés. Cette plateforme s'avère particulièrement efficace pour toucher un public jeune, avec près de 30 % des abonnés âgés de moins de 25 ans, contre 7 % sur Facebook.

LinkedIn a également enregistré une forte croissance avec plus de 500 nouveaux abonnés en 2024, renforçant ainsi le réseau institutionnel et partenarial de la FNPF.

La chaîne YouTube a bénéficié d'un élan significatif grâce aux dernières vidéos de la campagne « Sauvons nos rivières 3 » publiées fin 2023. L'épisode 4 et le film ont cumulé en 2024 près de 190 000 vues. Les trois vidéos promotionnelles du JFT ont, quant à elles, généré 65 000 visionnages supplémentaires.

Malgré les transformations de X (ex-Twitter), la FNPF a maintenu sa présence sur cette plateforme pour interpeller élus et institutions lorsque nécessaire.

Pour 2025, l'objectif est de poursuivre le développement de ces communautés digitales afin d'informer une audience toujours plus grande et diversifiée sur les valeurs, réalisations et revendications du réseau associatif de la pêche de loisir.



La FNPF, partenaire du *1^{er} Festival National de la Pêche*

Organisé par le GIFAP, la 1^{re} édition du Festival National de la Pêche se tiendra au Parc des expositions de Nantes du 23 au 25 mai 2025.



Ce salon toutes pêches grand public a pour vocation de rassembler les professionnels du secteur, les partenaires institutionnels et les SAPL autour d'une passion commune.

Partenaire de cet événement d'envergure, la **FNPF et son réseau coordonneront l'animation du village associatif de pêche de loisir sur un espace dédié de plus de 500 m² et des espaces extérieurs**. Ils mettront en œuvre un dispositif immersif, ludique et pédagogique conçu pour l'accueil de tous les publics (initiations aux

diverses techniques de pêche, simulateurs, lancer sur cibles interactif, ateliers sur la biodiversité, aquariums, découverte du milieu aquatique en réalité augmentée, jeux...).

Ainsi, cet événement constitue une opportunité majeure de mieux faire connaître l'étendue et l'importance des actions menées par le réseau associatif de la pêche de loisir en France. La FNPF pourra s'appuyer sur la mobilisation et l'expertise de ses structures pour garantir son succès.



Relations presse : accroître la portée de nos messages clés

En 2024, la FNPF a consolidé sa position d'interlocuteur privilégié auprès des médias sur les questions liées à la pêche en eau douce et à la préservation des milieux aquatiques.

Ces liens ont porté leurs fruits avec une couverture médiatique diversifiée dans la presse écrite et audiovisuelle. Grâce notamment à l'envoi de 8 communiqués, **les médias ont régulièrement relayé nos informations** autour des temps forts du calendrier halieutique, de l'engouement des jeunes générations pour le loisir pêche, du nombre d'adhérents à l'échelle nationale ou encore des actions et initiatives du réseau associatif en faveur de la biodiversité.

Dans une logique de proximité, **un point d'échange avec la presse halieutique a été organisé** le 3 avril. Il a réuni des journalistes des principaux supports : *La pêche et les poissons*, *Le chasseur français*, *peche.com*, *1max2peche* et *Info Pêche*. L'initiative a permis de renforcer les liens de confiance avec la presse spécialisée et d'approfondir les échanges.

ÉTUDIER, PROTÉGER & GÉRER

SI Pêche : une nouvelle version plus performante

Le Système d'information des structures de la pêche de loisir (SI Pêche) a pour objectif de centraliser, sécuriser et stocker les données produites par le réseau associatif et de valoriser son travail auprès des partenaires et, à terme, du grand public. L'outil a fait l'objet d'améliorations notables en 2024.



Une première version du SI Pêche, permettant de saisir et de valoriser les pêches électriques dites « complètes », a été mise en service à

l'automne 2023. En juillet 2024, une seconde version a été mise en production.

Cette nouvelle mouture permet désormais d'importer et de valoriser dans le SI les données de 4 nouveaux protocoles (les pêches partielles par point, les indices d'abondance anguilles, truites et saumons) et un module de gestion des stations permettant aux utilisateurs d'être autonomes dans la mise à jour de leurs données. La fonction d'édition des rapports et le module cartographique permettant de visualiser et d'exporter les données ont été améliorés. Enfin, un travail important de sécurisation de la base de données et de structuration des applications la constituant a été réalisé.

Cette version améliorée a rendu le SI Pêche plus attractif. En 2024, près de 60 structures du réseau ont ainsi demandé un accès à l'outil et quelques FDAAPPMA ont commencé à y saisir leurs données de l'année. Grâce à leurs retours d'expérience, des fonctionnalités ont pu être corrigées. Des développements sont toujours en cours pour optimiser le système.

Si les usages de cette base de données concernent toujours les pêches électriques, rappelons qu'elle a vocation à intégrer d'autres éléments relatifs aux activités des structures associatives comme des données biologiques, halieutiques ou réglementaires.

Le SI Pêche est un projet ambitieux qui se construit pas à pas et s'enrichira au fil du temps jusqu'à devenir indispensable pour les acteurs de l'eau et des milieux aquatiques dans les prochaines années.

Enquête sécheresse : des départements toujours en difficulté

En 2024, le questionnaire sécheresse a été reconduit pour mesurer les incidences des épisodes de sécheresse sur les cours d'eau et mieux identifier les actions et moyens mis en œuvre par les structures associatives de la pêche de loisir.

Que ce soit en 1^{re} ou en 2^e catégorie, aussi bien sur le plan piscicole qu'halieutique, les linéaires de cours d'eau ont été relativement peu impactés par la sécheresse en 2024, à l'exception toutefois de quelques départements, notamment sur l'arc méditerranéen.

Malgré une année globalement plus humide, les fédérations de pêche ont investi des moyens non négligeables pour gérer localement les épisodes de sécheresse.

Par ailleurs, les structures sont restées mobilisées sur les suivis des observations de débit. Les SAPL dénoncent en particulier des difficultés auxquelles elles sont confrontées comme des

seuils de débit inadaptés aux actions nécessaires, des dérogations possibles, le manque de réactivité par rapport aux observations de terrain ou encore l'absence de contrôle du respect des débits minimum biologiques.



Une stratégie nationale pour *le suivi thermique des milieux aquatiques*



Dans un contexte de changement climatique où les écosystèmes aquatiques sont particulièrement vulnérables, la température de l'eau est devenue un indicateur clé de suivi environnemental.

Une stratégie nationale relative au suivi en continu de la température des cours d'eau et des plans d'eau a été élaborée par la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et par l'Office français de la biodiversité (OFB). Son objectif : fournir des données fiables pour éclairer les politiques publiques en matière de gestion et de protection des milieux aquatiques.

Constituant le socle de cette stratégie, la 1^{re} version du Réseau Pérenne sera composée de 793 stations de mesure en cours d'eau et de 23 stations en plans d'eau. Il sera opéré par des acteurs publics (DREAL, OFB...).

Un autre groupe de travail sur la bancarisation, deuxième pilier de la stratégie, a évalué les solutions existantes pour identifier l'outil le plus adapté aux besoins.

Dotées de plus de 3000 sondes thermiques réparties sur l'ensemble du territoire, les structures associatives de la pêche de loisir contribuent activement à la remontée d'un volume considérable de données. Leur expertise est aujourd'hui pleinement reconnue et intégrée à la stratégie nationale.

Pêche des salmonidés migrateurs : vers un effondrement des captures

Depuis une dizaine d'années, on constate une diminution drastique des captures de salmonidés. Malheureusement, l'année 2024 n'échappe pas à la règle avec un nombre de captures particulièrement bas.

La déclaration des captures de salmonidés migrateurs par les pêcheurs via declarationpeche.fr constitue un indicateur essentiel permettant de suivre l'évolution des populations et d'adapter les mesures de gestion et de conservation de ces espèces.

En 2024, **2 200 autorisations migrateurs** ont été recensées, soit une baisse de 21 % par rapport à 2023.

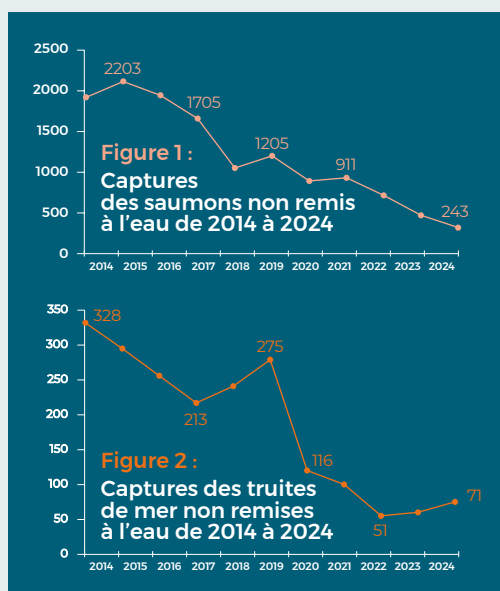
360 captures de salmonidés ont été enregistrées, soit une baisse globale de 32 % par rapport à 2023 :

- **255 saumons** ont été déclarés (dont 12 remis à l'eau) en 2024, contre 429 (dont 21 remis à l'eau) en 2023, soit une baisse de près de 41 %.
- **105 truites** ont été déclarées (dont 34 remises à l'eau) en 2024, contre 100 (dont 37 remises à l'eau) en 2023, soit une légère hausse de 5 %.

Avant 2024, la pêche du saumon atlantique fermait en cas d'atteinte du total autorisé de capture (TAC) ou pour conditions hydrologiques défavorables (2022 et 2023). En 2024, fait exceptionnel, une fermeture anticipée de la pêche des salmonidés migrateurs a été annoncée sur trois départements à la demande de pêcheurs pour cause de **population en danger**.



86 % des captures ont fait l'objet d'une récolte et d'un retour d'enveloppes écailles de saumons atlantiques, soit une augmentation de près de 6 % par rapport à 2023.



Cette hausse montre également que les pêcheurs s'impliquent dans l'acquisition de connaissances sur les espèces. En effet, ces écailles sont également utilisées pour faire des analyses génétiques et micro-chimiques (différenciation des populations, lieux fréquentés, habitudes de vie...).

63 % des déclarations ont été effectuées par les dépositaires. Depuis 2020, ce chiffre est en baisse constante, démontrant ainsi une **bonne appropriation de l'outil de déclaration en ligne** par les pêcheurs qui déclarent de plus en plus souvent leurs captures eux-mêmes sur le site declarationpeche.fr.



Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

Association agréée de protection de l'environnement
par arrêté ministériel du 7 février 2013

108-110, rue Saint-Maur - 75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

contact@federationpeche.fr

www.federationpeche.fr



facebook [com/federationnationalepeche](https://facebook.com/federationnationalepeche)
x.com x.com/LaFNPF

instagram [com/federation_nationale_peche](https://instagram.com/federation_nationale_peche)

youtube [com/@federationnationalepeche](https://youtube.com/@federationnationalepeche)

linkedin [com/company/federation-nationale-de-la-peche-en-france-fnfp](https://linkedin.com/company/federation-nationale-de-la-peche-en-france-fnfp)



Imprimé sur un papier recyclé sur un site labellisé



MIXTE

Papier | Pour une gestion
forestière responsable
FSC® C018460